



CONSTRUCTION ET BOIS
RHÔNE
SYNDICAT DÉPARTEMENTAUX

Lyon le 19 avril 2018

A Monsieur le Directeur
de l'entreprise ENGIE GBS Services
Immeuble Le Madura
264 rue Garibaldi
69003 LYON

Recommandé avec A.R. n° IA 147 300 6122 4

Monsieur,

Nous venons d'être informés qu'un problème touchant plusieurs de vos salariés peut à plus ou moins brève échéance dégrader le climat social dans votre entreprise.
Ce problème est relatif au non paiement d'heures supplémentaires effectuées par un certain nombre de vos collaborateurs et collaboratrices.

Certains de vos salariés se sont vus refuser très sèchement les heures supplémentaires effectuées au motif qu'elles n'avaient pas fait l'objet d'une autorisation de votre part. La question qui se pose donc est la suivante : ces heures ont-elles été effectuées ou non ? Pour ces salariés, l'envoi de mails qui sont datés accompagnés de l'heure d'envoi peut sans nul doute attester de l'existence de ce travail supplémentaire. Des appels téléphoniques passés au-delà de l'horaire normal et les attestations de vos clients s'y référant peuvent établir aussi de son existence.

Il semble que dans votre entreprise, ce problème n'avait pas vu le jour, jusqu'à l'arrivée d'un nouveau dirigeant. Les horaires modulables pratiqués dans votre entreprise et leur contrôle doivent permettre de définir pour chaque salarié l'heure à laquelle prend naissance le travail supplémentaire. Il serait souhaitable pour la tranquillité de tous (salariés et dirigeants) que cet encadrement du travail supplémentaire soit réalisé.

En conclusion, il nous apparaît que pour la bonne marche de l'entreprise et la juste rémunération du travail effectué, il semble souhaitable que le paiement de ce travail supplémentaire soit réglé de manière non conflictuelle.

Dans un esprit d'apaisement et de règlement amiable de ce conflit, il nous semble qu'un accord entre salarié et dirigeant, pourrait mettre fin à ce litige.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, et dans l'attente de votre réponse,

Recevez, Monsieur, sincères nos salutations.

Syndicat Construction et Bois Cfdt du Rhône
Place Guichard
2^e étage Salle 7
69422 LYON Cedex 03
Tél : 04.78.60.45.80
Fax : 04.78.60.44.77
e-mail : rhone@construction-bois.cfdt.fr

Pour le secrétaire général
Jacques GEOFFROY